

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 486 128

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 80 14708**

(54) Procédé de fabrication industrialisée et de pose d'un auvent monobloc pour protection des baies et auvent obtenu par ce procédé.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). E 04 B 7/14.

(22) Date de dépôt 2 juillet 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 1 du 8-1-1982.

(71) Déposant : BOURBON Odette, née ROY, résidant en France.

(72) Invention de : Odette Bourbon, née Roy.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire :

-I-

L'invention est relative aux auvents ou couvertures pour protection des ouvertures pratiquées dans les murs d'habitation tels que portes, fenêtres, vitrines .

Pour protéger de la pluie ou de la neige une baie la première solution qui vient à l'esprit est de fixer au mur, au dessus de cette dernière, un chassis métallique vitré à l'horizontale mais l'effet architectural est souvent décevant eu égard au bâtiment.

Une autre solution couramment employée est celle de la construction sur place d'un petit toit en saillie, les pièces de bois constituant la charpente de cette réalisation sont scellées au mur et l'on effectue la couverture comme pour une toiture de maison.

Si cette solution à l'avantage de pouvoir concevoir une réalisation s'harmonisant avec le style de la construction elle a toutefois l'inconvénient d'être onéreuse car elle oblige à s'assurer le concours de professionnels menuisier, maçon voire couvreur qui doivent effectuer le travail sur place.

La présente invention remédie à cet inconvénient en proposant un procédé de fabrication et de montage d'auvent permettant une certaine standardisation des fabrications tout en couvrant l'ensemble du marché.

Consistant à réaliser en atelier des auvents monobloc avec ossature et couverture prêts à être posés sur de simples crochets fixés au mur.

Les baies sont de largeur différentes mais les auvents doivent dépasser de chaque côté pour mieux protéger des intempéries, encore que la valeur de ce dépassement est loin d'être immuable.

La hauteur disponible au dessus des baies est variable mais trente centimètres étant nécessaires au minimum dans la plupart des cas, elle ne constitue que rarement un obstacle .

Il est ainsi possible, en disposant d'une gamme réduite d'auvents d'équiper la quasi totalité des baies .

Ceci permet une simplification considérable des gammes de production et autorise par conséquent leur réalisation à l'échelon industriel de façon beaucoup moins coûteuse qu'en "sur mesure" et un stockage devenant possible permet une livraison sans délai.

La figure I montre une vue en perspective avant de l'auvent.

La figure 2 montre une vue de dessus .

-2-

La figure 3 montre une vue en coupe selon AA figure 2.

La figure 4 montre une vue en perspective arrière .

Cet auvent qui se présente sous la forme d'un pentaèdre est entièrement fabriqué en usine pour être accroché tel quel au dessus d'une baie.

Vu du dessus il présente trois faces inclinées recouvertes d'un matériau imitant les tuiles ou les ardoises, tel que le "VERTUILLE" fabriqué par la Sté SIPLAST ou un autre matériau .

Cette couverture est fixée sur des panneaux (I)(2)(3), reliés par des ferrures, de préférence en bois qui reposent eux-mêmes sur l'ossature intérieure ou charpente, de préférence également en bois, dont ils sont rendus parties intégrantes.

L'ossature est composée d'un chassis horizontal à la partie inférieure, lié par des ferrures à un chassis arrière vertical .

La partie inférieure (4) de l'auvent est fermée par une feuille de contreplaqué vissée sur l'ossature.

Selon une variante cette plaque est recouverte d'un lambris.

La face arrière (5) qui vient en appui sur le mur n'est pas recouverte et laisse à nu le chassis arrière dont la figure 4 montre les deux traverses horizontales (7)(8) et les trois traverses verticales (9)(10)(II) dont le nombre peut être porté à quatre à partir d'une certaine longueur de l'auvent.

Pour accrocher cet auvent au bâtiment on scelle dans le mur quatre crochets en forme de L (6) dont la partie la plus longue rentre aux 3/4, horizontalement dans le mur et dont la partie libre à l'extérieur reçoit la traverse horizontale supérieure (7) et inférieure (8) du chassis arrière qui y viennent en appui dans les échancrures (I4)(I5)(I6)(I7).

Selon une variante on peut fixer l'auvent au mur au moyen de quatre tire-fond engagés dans les trous (I2)(I3) sur les traverses horizontales (7)(8).

Mais que l'on choisisse l'une ou l'autre solution de fixation l'auvent n'est pas lié au mur et n'en devient pas partie intégrante.

Lorsque l'on veut adapter cet auvent sur une plaque de ciment horizontale coulée lors de la construction du bâtiment, au dessus d'une baie, il est très facile de laisser l'auvent reposer dessus.

Dans ce cas seuls les crochets destinés à entrer dans les entailles supérieures (I4)(I6) sont nécessaires.

-3-

Il est bien évident que l'invention n'est pas limitée au seul mode de mise en œuvre du procédé illustré et décrit ici, et qu'elle est susceptible de nombreuses variantes ne sortant pas de son esprit.

Notamment l'ossature peut être réalisée de toute façon connue, en tube ou en barres métalliques, ou en tout autre matériau similaire, il en est de même des faces supérieures (I)(2)(3).

L'auvent peut également présenter d'autres formes.

Sans rien changer de ses caractéristiques il peut même être réalisé sans son matériau de couverture.

Une caractéristique importante de l'invention est d'en permettre la réalisation sous forme de KIT.

Selon une première variante les faces (I)(2)(3) sont recouvertes de leur matériau de couverture mais non liées entre elles.

Le chassis arrière vertical et le chassis horizontal inférieur ne sont pas unis entre eux .

La couverture de chaque arêtier (I8)(I9) est constituée par un rectangle composé de carreaux de "VERTUILE" collés ensemble à charge pour l'utilisateur de les coller sur l'auvent à leur place.

Selon une deuxième variante les faces (I)(2)(3) toujours recouvertes sont reliées entre elles par des charnières .

Le chassis inférieur horizontal et le chassis arrière vertical sont également reliés par des charnières.

De ce fait les faces et les chassis sont repliables pour le transport.

La couverture des deux arêtiers (I8)(I9) est traitée comme pour la première variante .

Selon une troisième variante les faces (I)(2)(3) qu'elles soient reliées ou non par des charnières peuvent ne pas être munies de leur matériau de couverture.

REVENDICATIONS

I. Auvent ayant la forme d'un pentaèdre dont les trois faces supérieures (I)(2)(3) sont recouvertes d'un matériau de couverture, caractérisé par le fait qu'il comporte une ossature sur laquelle sont fixées ses faces, constituant ainsi un ensemble monobloc, qu'il est facile de fabriquer entièrement en usine.

Caractérisé également par le fait que son chassis arrière vertical, qui constitue une partie de l'ossature, permet de l'accrocher tel quel au mur, au dessus d'une baie, sans aucun scellement.

2. Auvent selon la revendication I, caractérisé en ce que son ossature est composée d'un chassis inférieur horizontal et d'un chassis arrière vertical reliés entre eux par des ferrures.

3. Auvent selon la revendication I, caractérisé en ce que ces trois faces supérieures (I)(2)(3) constituées de panneaux, de préférence en bois, sont reliés entre eux par des ferrures et également reliés de la même façon au chassis inférieur et au chassis arrière.

4. Auvent selon la revendication I, caractérisé en ce que son chassis arrière présente deux entailles (I4)(I6) sur sa traverse supérieure (7) et deux autres (I5)(I7) sur sa traverse inférieure (8) pour appui sur les crochets de fixation.

20 5. Auvent selon la revendication I, caractérisé en ce que son chassis arrière est également percé de quatre trous (I2)(I3) pour fixation au mur par quatre tire fond.

6. Auvent selon la revendication I, caractérisé en ce que sa face inférieure (4) est constituée par une feuille de contre-plaqué visée sur le chassis inférieur et sur laquelle on peut adjoindre des lambris.

7. Auvent selon la revendication I, caractérisé en ce que sur ses faces supérieures (I)(2)(3) l'on fixe un matériau de couverture, de préférence imitant les tuiles ou les ardoises, comme le "VERTUILE".

30 8. Auvent selon la revendication I, caractérisé en ce que cet auvent peut être réalisé sous forme de KIT en six parties soit deux chassis, quatre faces, et deux couvertures d'arêtier.

9. Auvent selon la revendication 8, caractérisé en ce que les faces (I)(2)(3) sont reliées entre elles par des charnières. Il en 35 est de même pour les deux chassis.

Ces parties vu ce mode de liaison sont repliables pour le transport.

10. Auvent selon les revendications I, 8, 9, caractérisé en ce que les faces (I)(2)(3) peuvent être dépourvues de leur revêtement.

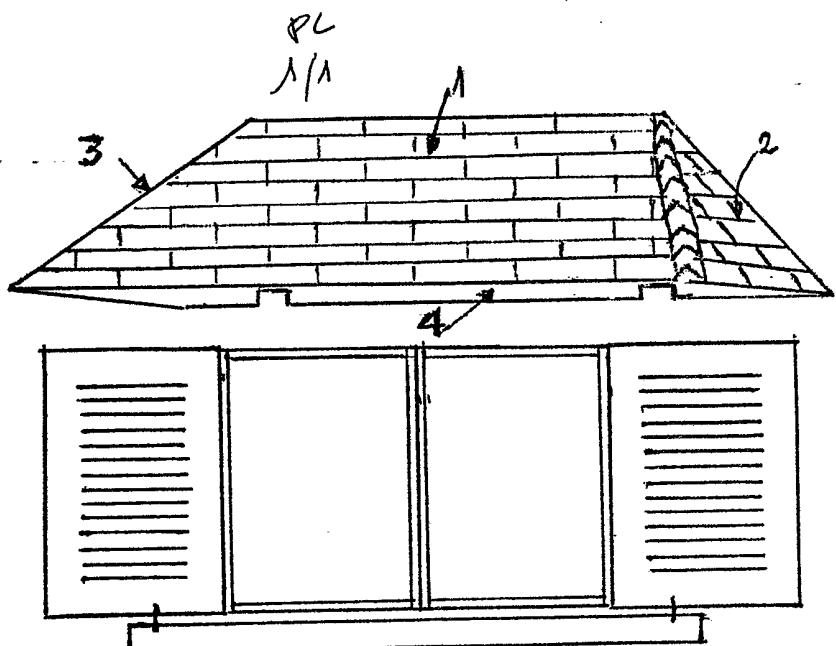


FIG 1

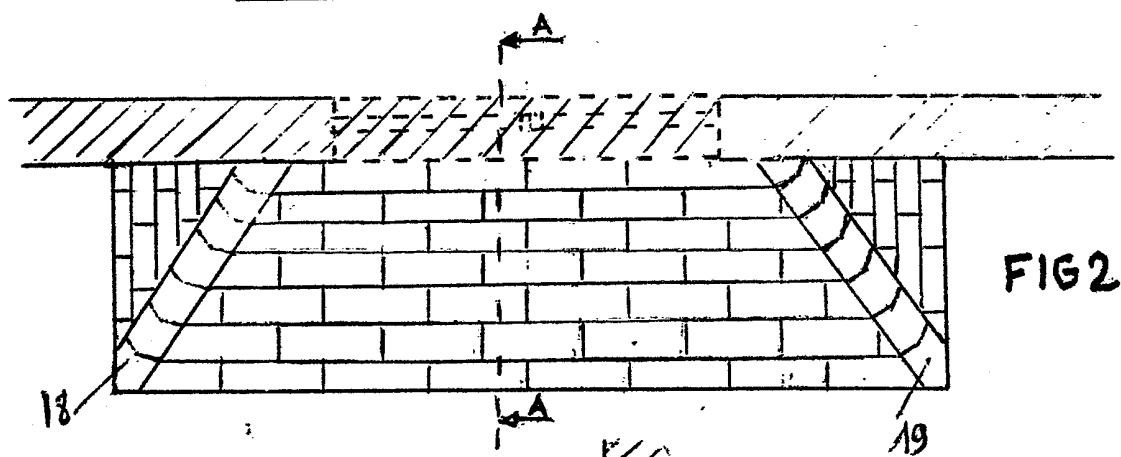


FIG 2

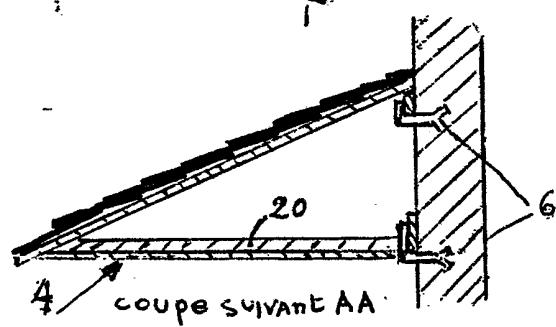


FIG 3

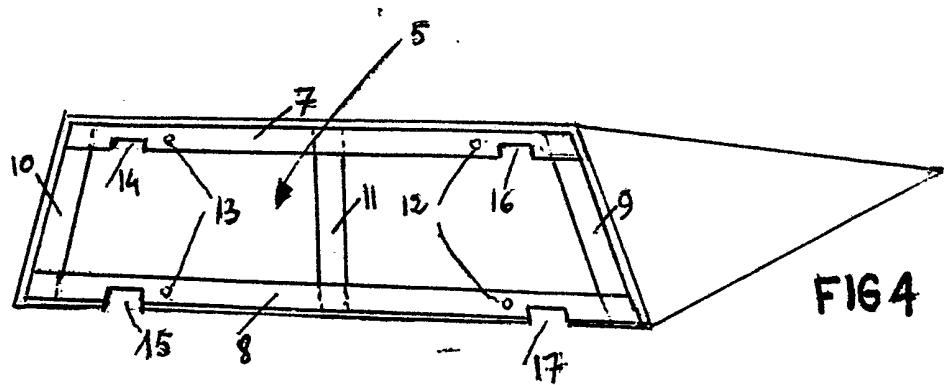


FIG 4